



LES STUDIOS

Bonjour à toutes et tous et bienvenue dans nos studios !

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons dans l'espace de répétition du Brise Glace, un lieu sécurisé et inclusif où règne la bonne humeur et une passion commune pour les pratiques musicales. Basé sur la confiance et la bonne entente, nous comptons sur vous pour respecter les règles d'utilisation et contribuer au bon fonctionnement des studios.

CODE D'UTILISATION DES STUDIOS DE RÉPÉTITION

1· Inscription

Toutes les personnes désirant répéter au Brise Glace doivent être **adhérentes à l'association** Musiques Amplifiées pour la saison. Une **caution d'un montant de 160€** (chèque émis par l'un des membres du groupe ou de son représentant légal) sera obligatoirement déposée **avant la première répétition** de la saison. Elle ne sera encaissée qu'en cas de dégradation constatée à la suite d'une mauvaise utilisation des locaux ou du matériel mis à disposition (casse, vol, etc.). Elle sera détruite à chaque fin de saison ou en cas de dissolution du groupe.

2· Conditions d'accès

Les membres du groupe doivent être inscrits (voir 1.) et avoir réglé le montant de leur répétition. Le **temps d'installation** et de **démontage** est **inclus dans le créneau** de répétition. Le groupe devra avoir rangé et quitté le studio à l'heure de fin du créneau pris par celui-ci. Lors de la première répétition, un·e régisseur·se accompagnera le groupe **sur une durée de 30 minutes** (comprise dans le créneau réservé par le groupe) afin d'établir le fonctionnement en autonomie dans les studios.

3· La réservation

Les réservations s'effectuent aux horaires d'ouvertures des studios, sur place, par téléphone ou par mail. **Les répétitions doivent être payées au moment de la réservation.** En cas d'annulation plus de 48h à l'avance, le montant de la répétition est transformé en avoir pour une prochaine réservation. En cas d'annulation moins de 48h à l'avance, la répétition (locations incluses) est perdue et non remboursée, quelle que soit la raison de l'annulation. Toute réservation au nom d'un groupe ne peut être transférée à un autre groupe. L'équipe se réserve le droit de refus pour une réservation le jour même.

4· Les locations

La location ou le prêt de matériel se signale au moment de la prise de créneau et n'entraîne pas automatiquement sa réservation pour les prochaines répétitions.

5· Les studios

Ils sont préparés **en autonomie par le groupe** à son arrivée en fonction de ses besoins. Un stock de matériel est laissé dans les blocs de chaque studio (se référer à la fiche inventaire présente sur chaque bloc de rangement). La présence et le bon fonctionnement du matériel est **contrôlé par le groupe à l'arrivée** (il est important de signaler tout dysfonctionnement ou l'absence de matériel dès le début de la répétition). **Le groupe est vivement encouragé à faire appel à nous** à n'importe quel moment de la répétition (sous réserve de notre disponibilité) et à nous demander conseil.

6· Consignes

Le groupe s'engage à prendre connaissance des **règles de sécurité et des consignes d'utilisation des équipements** affichées dans les studios et à les respecter. Pour des raisons de sécurité, **tout mineur de moins de 16 ans doit être sous la surveillance** d'un parent ou tuteur légal et devra porter des protections auditives (prêt ou vente de casques à l'accueil et bouchons en libre service).

7· Règles de vie

Merci de laisser les locaux propres et en ordre. Des poubelles sont à votre disposition dans chaque studio et à l'accueil. **La nourriture et les boissons sont interdites dans les studios** (sauf l'eau en bouteille bouchée). En revanche, elles sont autorisées à l'accueil et dans la Crique. **Le nombre de personnes est limité à 4 dans les petits studios (Hublot et Moby Dick), 8 dans les studios Saumon et Hameçon et 10 dans la Soute.** Les usager·es sont tenu·es pour seul·es responsables, pendant toute la durée de la répétition, des équipements mis à disposition par le Brise Glace ou lui appartenant. Nous ne saurions être tenus responsables en cas d'oubli, perte ou vol de vos effets personnels.

8· Fin du groupe - clôture de compte

Lorsqu'un groupe est amené à clôturer son compte, il sera demandé une approbation écrite de l'intégralité des personnes inscrites dans le groupe via un mail regroupant ces approbations. Le Brise Glace fera le remboursement de l'éventuel solde restant sur un RIB précisé appartenant à l'un des membres du groupe. Le groupe reste responsable de la répartition de ce solde entre tous les membres.